

# Lutte de classe

## En guise de bons vœux : Accord et décret scélérats !

La semaine politique et sociale qui vient de s'écouler, a été marquée à nouveau, par la volonté du gouvernement de s'en prendre à l'ensemble des travailleurs et des chômeurs.

Ce n'est pas un hasard et sans un certain cynisme que ces mesures réactionnaires ont été prises à cette période de l'année.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une remarque.

D'un côté, lors des négociations qui viennent d'avoir lieu à l'UNEDIC, les syndicats ont entériné une nouvelle batterie de mesures contre les chômeurs et l'ensemble des travailleurs, à l'exception de la CGT qui a seulement regretté "*d'avoir été tenue à l'écart du déroulement des négociations*", et dont le gouvernement "*a pris acte avec satisfaction de l'aboutissement de la négociation paritaire de la convention d'assurance chômage*" dans un communiqué des ministères de l'Emploi et la Culture. Il a en effet de quoi se réjouir !

D'un autre côté, par décret publié au *Journal officiel* le 23 décembre, le gouvernement autorise les agents du ministère de l'emploi à accéder aux dossiers fiscaux des chômeurs, allant jusqu'à interroger les services de gendarmerie, afin de lutter efficacement contre les "*fraudeurs*", ce qui revient en réalité à criminaliser les chômeurs.

Nous avons bien compris que ce décret s'inscrivait dans la continuité de la collaboration de classes fructueuses entre le patronat et les syndicats au sein de l'UNEDIC.

Dans ces conditions-là, n'est-il pas de l'intérêt des travailleurs de rejeter l'un et l'autre ?

Les syndiqués ont-ils donné mandat à leurs dirigeants syndicaux de brader les intérêts des chômeurs et d'augmenter une nouvelles fois les cotisations sociales prélevées sur les salaires de l'ensemble des travailleurs ?

Dès lors, le mot d'ordre de boycott de tous les organismes de collaboration de classes, de rupture des discussions et des négociations avec ce gouvernement et le Medef ne s'impose-t-il pas, ne prend-il pas tout son sens ?

Qui ne voit pas que les travailleurs n'ont absolument rien à attendre ni rien à gagner dans ce genre de "*négociations*", ou de fait, il est question à chaque fois de remettre en cause les acquis sociaux des travailleurs au profit du patronat ?

Ceux qui prétendent défendre l'indépendance des syndicats devraient commencer par ce poser ces questions.

Voyons maintenant le contenu des "*négociations*" qui ont permis de jeter les bases d'une nouvelle convention d'assurance chômage.

Elle vise à réaliser 2,4 milliards d'économie en trois ans sur le dos des chômeurs et des salariés.

En voici les détails :

Ils ont décidé une augmentation de 0,08 point des cotisations d'assurance-chômage (0,04 pour les employeurs, 0,04 pour les salariés), donc en réalité, 0,08 point d'augmentations pour les seuls salariés, puisque les 0,04 point des employeurs font partie du salaire différé, pour un total de 960 millions d'euros supplémentaires sur trois ans.

La refonte partielle des filières d'indemnisation des chômeurs devrait se traduire par 474 millions d'euros d'économie d'ici fin 2008.

La filière des contrats précaires, qui requiert six mois de cotisation à l'assurance-chômage au cours des 22 derniers mois pour percevoir sept mois d'indemnisation, est préservée.

En revanche, pour continuer à percevoir une indemnisation pendant 23 mois, il faudra désormais avoir travaillé 16 mois au lieu de 14 sur une période de référence elle aussi allongée de deux mois (les 26 derniers mois, au lieu de 24 actuellement).

Parallèlement, une filière intermédiaire est créée. Il faudra avoir cotisé 12 mois au cours de 20 derniers mois pour être indemnisé 12 mois.

Le raccourcissement de la durée du chômage devrait dégager 700 millions d'euros d'économies en trois ans, grâce à 28.900 chômeurs indemnisés de moins dans le régime d'assurance-chômage qu'à l'heure actuelle et 35.900 chômeurs seront indemnisés moins longtemps.

Le plus surprenant dans tout cela, c'est qu'ils ont réussi le tour de force de sortir tous ces chiffres 3 ans à l'avance, alors qu'ils sont incapables de prévoir ce qui va se passer dans un ou deux mois ! En réalité, ils n'ont fait que manifester, tous autant qu'ils sont, leur volonté, quoi qu'il arrive, de s'en prendre par tous les moyens aux chômeurs et à tous les salariés, car c'est bien là leur seul objectif.

Est-il besoin de commenter ces chiffres qui ont fait l'objet d'"*après négociations*"?

Ils parlent d'eux-mêmes : augmentation des cotisations sociales pour les salariés, accès aux indemnités de chômage plus difficile à obtenir et durée d'indemnisation plus courte, bref tout est négatif pour les travailleurs.

Pour le président de la CFE-CGC, Bernard Van Craeynest, il s'agit d'une "*répartition équitable des efforts à fournir*".

Pour la CFTC, Michel Coquillion a porté une appréciation "*plutôt positive*" sur l'ensemble des dispositions adoptées.

Pour la CFDT, François Chérèque a évoqué un accord "*équilibré*".

Pour FO, son représentant M. Quentin a lu dans le texte "*pratiquement toutes les revendications que FO présentait à l'ouverture de ces négociations*", que demande le peuple !

C'est bien simple, à entendre ces messieurs on les croirait tous affiliés au Medef, dont ils défendent si bien les intérêts !

Quand au décret permettant aux agents du ministère de l'Emploi de faire la chasse aux chômeurs soupçonnés d'être de "*fraudeurs*", il ne nécessite aucun commentaire, il est scélérat et devrait être abrogé tout simplement.

Signalons quand même la réaction du Syndicat national unifié des impôts, affilié à l'union syndicale Solidaires, pour qui, le décret est "*flou, imprécis*" et "*ouvre la porte aux dérives*" et à l'injustice sociale, car la "*présomption de fraude n'est pas définie, ni les données fiscales qui pourront être transmises*", a-t-il précisé. Il a également souligné que "*ce texte est en réalité marqué par la volonté de resserrer les boulons des populations les plus fragiles alors que, dans le même temps, les moyens s'affaiblissent dans la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale internationale*".

Nous avons encore tous en tête les dispositions scandaleuses du budget 2006 qui vient d'être adopté, et qui fourmille de cadeaux en tout genre aux classes aisées, aux capitalistes.

Quant au secrétaire général de Force ouvrière, il n'a pas crû bon de condamner ce décret infâme, il a seulement demandé au gouvernement "*de ne pas procéder à ce genre de choses*". Il y en a qui feraient vraiment mieux de se taire parfois ! Encore un qui demande quelque chose au gouvernement, décidément, une véritable épidémie ! Ils sont impayables ces réformistes !

Dans les deux cas, vous aurez remarqué comme nous, la collusion évidente et totale entre les intérêts convergents des dirigeants syndicaux, du patronat et du gouvernement.

Peut-on encore appeler cela du "*syndicalisme*"? Du syndicalisme patronal, sans aucun doute.

Rappelons pour mémoire, l'un des articles fondateur du syndicalisme ouvrier tel qu'il figurait dans la Charte d'Amiens de 1906, lors du congrès de la CGT, qui stipulait que : "*l'émancipation intégrale*" des travailleurs "*ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste*", partant du principe de la "*reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière*".

N'est-il pas temps de revenir à ce principe simple et clair du combat militant classe contre classe, sans compromis ni collaboration d'aucune sorte avec le patronat et le gouvernement ?

Pour ouvrir une perspective économique et politique aux travailleurs, n'est-il pas temps de se réapproprier le contenu de la Charte d'Amiens qui "*préconise comme moyen d'action la grève générale et (qui) considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale*".

N'est-ce pas là le meilleur moyen d'avancer et de défendre l'indépendance de classe des syndicats ouvriers ?

(source Internet : [Le Monde](#), [AFP](#), [Reuters](#), [Associated Press](#))